

la feuille de chêne

bulletin d'information d'AVENIR,

Conservatoire des espaces naturels de l'Isère

n°
34

SEPTEMBRE 2011

Inventaire des zones humides de l'Isère : mise au point

« Nous devons faire face cette année à un afflux de sollicitations, de demandes de renseignements et parfois de protestations. L'origine de cette agitation est évidemment l'inventaire des zones humides, son utilisation par la DDT dans le zonage des documents d'urbanisme, les



Édito

Jean-Luc Fornoni
Président d'AVENIR

procédures d'autorisation de travaux et l'application des mesures compensatoires. Il me semble important de rappeler que cet inventaire départemental des zones humides est celui "de l'Isère" et non celui "d'AVENIR". Il a été réalisé avec le soutien et le financement de partenaires publics très impliqués (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseil général, État). La méthodologie appliquée en Isère est une méthodologie nationale définie dans le code de l'environnement. Les particularités départementales ont été examinées par un comité d'experts scientifiques (la méthodologie complète est téléchargeable sur notre site Internet). Nous avons utilisé le plus possible des études existantes, en particulier les cartes d'aptitude à l'épandage des sols faites par la chambre d'agriculture et les cartes de stations forestières de l'ONF. Le reproche principal qui nous est fait est un manque de concertation avec les communes et la profession agricole. Les

critères sur lesquels nous nous sommes appuyés étant des critères scientifiques objectifs, cet inventaire ne peut être le produit d'une négociation mais est une photographie d'une situation existante. Il a pour vocation d'être un outil de connaissance et d'information sur la localisation d'espaces sur lesquels des réglementations (loi sur l'eau en particulier) s'imposaient déjà. Comme le SDAGE le recommande et comme le Préfet l'a rappelé, il appartient aux communes de préciser par un inventaire communal les limites de ces zones humides à l'occasion de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En cas de contestation, les maîtres d'ouvrage de travaux en zone humide ont également la possibilité d'affiner l'inventaire (et d'en corriger les éventuelles erreurs) en appliquant le protocole défini par les textes.

Au final, il est important de rappeler que cet inventaire est l'une des traductions des volontés nationale et internationale de réduire fortement la destruction des zones humides. Cet objectif d'intérêt général est clairement inscrit dans les lois Grenelle. Si les mesures compensatoires paraissent si exigeantes, c'est que leur but premier est bien d'empêcher une destruction de zone humide. Si une petite partie de ces zones sont encore des sanctuaires de biodiversité, dans leur immense majorité elles conservent une activité économique agricole. Aussi, en limitant l'urbanisation de ces zones par l'exigence de solides mesures compensatoires, on préserve également très souvent des terres agricoles vitales. Compte-tenu des services considérables rendus par les zones humides à la collectivité, ne plus les détruire devrait être une volonté spontanée sans avoir à recourir à la contrainte de la loi. »

PORTE-OUTILS POLYVALENT (PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR)



Les outils de gestion page 4

Le porte-outils polyvalent

Un engin adapté aux exigences du terrain lorsque le gros matériel ne peut pas intervenir.

SOMMAIRE

Des nouvelles des sites 2

- Le marais de Chirens
- Le marais de la Léchère
- Le marais des Goureux
- Le marais de Chambrotin
- Le marais de la Véronnière

Les outils de gestion 4

Le porte-outils polyvalent miniature

Le point sur... 6

- Le Grenelle de l'environnement
- Les Grandes Rousses et le plateau d'Emparis
- La solidarité séchresse sur les sites

L'association 7

Partenariats 8

Jean-François Noblet et le Conseil général de l'Isère

Le conservatoire se présente 8

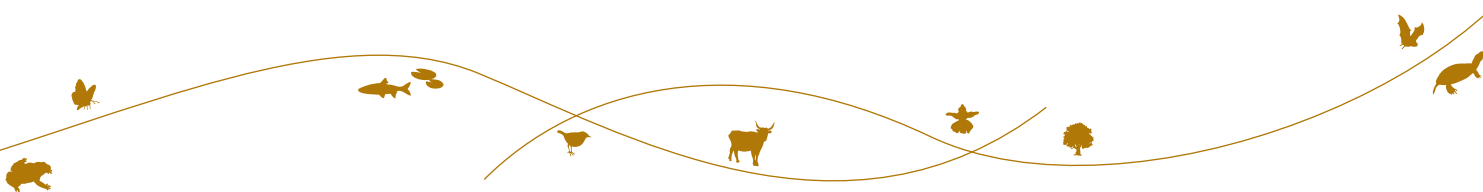




PHOTO : J. LÉPINE / AVENIR

Vue du marais de Chirens quelques jours après l'incendie



Le marais de Chirens Deux hectares partis en fumée

Le 1^{er} mai dernier, environ 2 ha de marais disparaissaient dans un incendie. Une première tentative de mise à feu en 2 endroits avait déjà eu lieu début février sans que le feu ne se déclare réellement (constat le 9 février de deux départs de feu sur quelques mètres carrés).

Lors de la seconde tentative, l'incendie s'est largement propagé, se rapprochant de la nationale 75, menaçant une ligne électrique qui traverse le marais ainsi que le caillebotis. Il a finalement été contenu par les fossés en eau et l'entretien réalisé en bordure de caillebotis qui a agi comme une barrière pare-feu. Il a cependant nécessité l'intervention des pompiers et de la police municipale.

Ce sont un peu plus de 2 hectares de roselière de très fort intérêt patrimonial, notamment en raison des oiseaux, des petits mammifères mais aussi de nombreux escargots et autres petits invertébrés qu'elle abrite, qui sont partis en fumée. Outre la destruction directe de milieux et d'espèces végétales et animales, nous sommes amenés aujourd'hui à suivre la recolonisation végétale de cet espace, en espérant ne pas avoir à agir pour rétablir le milieu notamment face à l'apparition d'espèces invasives.

JEAN-LUC GROSSI



Le marais de la Léchère Travaux hydrauliques

Les travaux hydrauliques prévus au plan de gestion de l'ENS du marais de la Léchère à Tignieu-Jameyzieu, initialement programmés en 2010, n'avaient pu être réalisés faute d'entreprise candidate. Les appels d'offres ont été relancés en 2011 et les travaux sont actuellement en cours. AVENIR assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune particulièrement impliquée et volontaire dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS. Après avoir aidé dans la rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières, la conception des plans et cahiers des charges et l'analyse des offres, Guillaume Pasquier assure le suivi du chantier par la réalisation de réunions hebdomadaires et la rédaction des comptes-rendus.

L'objectif des travaux est de maintenir l'humidification de la zone pour la conservation des habitats humides nécessaires au développement d'espèces patrimoniales (faune et flore) et de permettre aux visiteurs d'emprunter le sentier de découverte en toute sécurité.

Plus précisément, ces travaux consisteront à la mise en place d'une série d'aménagements hydrauliques (buse, "seuil" et passages à gué) permettant la conservation d'une hydratation minimale nécessaire au site tout en gérant l'évacuation de l'excédent d'eau, y compris pendant les épisodes de crues centennales.

Ces travaux sont menés à bien par l'entreprise Jordan qui intervient dans un contexte très cadré avec un cahier des charges particulièrement exigeant du point de vue environnemental avec, notamment, des prescriptions concernant la sensibilité du site, la nécessité d'utiliser des fluides biodégradables et d'éviter au maximum l'apport de terre d'un autre site afin de minimiser les risques de contamination par les espèces invasives (renouée, buddleia...). Le calendrier des travaux a également été réalisé afin de tenir compte des sensibilités de la zone humide et des espèces présentes.

Les travaux qui ont débutés le 25 juillet 2011, s'achèveront d'ici la fin septembre afin de permettre la mise en route d'un autre chantier d'ampleur : la réalisation du sentier pédagogique. Affaire à suivre...

LAURA JAMEAU



Le marais des Goureaux De nouveaux partenaires agricoles pour l'entretien de cet espace protégé par arrêté préfectoral de protection de biotope

Nathalie Faure et Jean-Yves Jacquin ont leur siège d'exploitation à Charnècles. Ils possèdent une ferme familiale de polyculture-élevage en lutte raisonnée. Ils produisent ainsi fruits, légumes, céréales et élèvent bovins et poules vendus essentiellement en vente directe à la ferme et sur les marchés (participation à une AMAP*).

Ils participent activement depuis ce printemps à l'entretien de la zone humide du marais des Goureaux par la mise à disposition de 5 bovins et 1 cheval pour l'entretien des prairies humides à objectif environnemental. Les animaux pâturent 8,5 ha répartis en 5 clos. Les éleveurs appliquent le cahier des charges élaboré par le Conservatoire qui a pour but de restaurer les prairies humides et faire régresser le Solidage géant, espèce exotique envahissante, au bénéfice des espèces naturellement présentes sur ce type de milieu. Pour que ce partenariat voit le jour, le Conservatoire a mobilisé des fonds (Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère) pour la pose de clôtures et de points d'eau afin de faciliter le travail de l'éleveur partenaire et de pérenniser cette collaboration que nous espérons fructueuse et durable.

GUILLAUME PASQUIER

*AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne



Chantier d'entretien au marais de Chambrotin



Le marais de Chambrotin

Propriétaire, chasseurs et "écologues" ensemble pour la sauvegarde du marais de Chambrotin

Comme chaque année depuis 1999, AVENIR et les chasseurs (AICA de Saint-Jean-d'Avelanne, Saint-Martin-de-Vaulserre et Saint-Albin-de-Vaulserre) ont organisé un chantier commun pour l'entretien du marais. Cette journée toujours conviviale s'est tenue cette année le 23 août et a rassemblé 8 personnes. Au programme, fauche avec exportation de la bauche sur 0,7 ha (foin de marais) pour maintenir l'espace ouvert et favorable à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux parfois rares. Cet entretien permet également à des espèces migratrices de trouver une halte à l'automne comme la bécassine des marais qui utilise le site pour se reposer et se nourrir.

En 2011, les suivis scientifiques conduits par AVENIR ont permis de constater la présence, en nombre, d'orchidées rares comme le Liparis de Lœsel et la Spiranthe d'été qui bénéficient de cet entretien.

GUILLAUME PASQUIER

Roselière du lac de Paladru, en bordure du marais de la Véronnière



Le marais de la Véronnière

Des pieux pour les roselières !

Tous les habitués riverains du lac de Paladru constatent année après année une régression très forte des roselières qui bordent le lac. Ce constat a été acté dans le plan de préservation de l'Espace Naturel Sensible départemental du marais de la Véronnière réalisé et approuvé en 2007 qui mettait en cause plusieurs atteintes à l'encontre des roselières : la variation anarchique des niveaux d'eau, la prédation par des oiseaux (cygnes) ou des rongeurs, l'envahissement des roseaux par les arbustes terrestres, des phénomènes de pollutions anciennes pouvant être encore présents dans les sédiments et l'existence de vagues levées par fort vent du sud formant un bâillage qui déchausse les racines des roseaux et amène de nombreux flottants destructeurs. Le plan de préservation de l'ENS a ainsi programmé un important dispositif de restauration de la roselière riveraine qui comprend notamment la conservation de l'eau de ruissellement dans le marais, le bûcheronnage des saules cendrés enva-

hissant la partie supérieure de la roselière et la protection contre les prédateurs par l'installation de branchages.

Le projet phare de ce dispositif prévoit, avec l'accord de la ScI du lac, des travaux de protection contre les vagues sur le devant de la rive du marais de la Véronnière, entre le port de Paladru et le camping de Montferrat, sur l'emplacement de l'arrêté de protection de biotope des roselières. Ces aménagements consistent en cinq rangées de pieux dits "anti-bâillage", tressés de bandes de fagots qui vont briser les vagues par fort vent du sud et servir de support à la végétation aquatique.

Les résultats attendus sont le confortement et l'extension de la roselière actuelle, la réapparition d'herbiers aquatiques favorables à la nourriture des poissons et un effet d'abri pour les oiseaux d'eau qui fréquentent le lac comme les Grèbes huppés et le Blongios nain, un petit héron.

Ces travaux doivent se dérouler de septembre à novembre de cette année, les pieux seront transportés par barge et enfoncés à partir de cette plate-forme. Un cahier des charges a été rédigé à destination des entreprises afin de réduire au maximum les impacts sur les milieux naturels, la qualité de l'eau et les nuisances aux riverains.

ROGER MARCIAU



Le porte-outils polyvalent miniature

Un nouvel outillage au service de l'entretien des espaces naturels sensibles et protégés

Depuis 2010, le Conservatoire est doté de cet outil performant qui lui permet d'améliorer de manière significative l'entretien des habitats naturels dont il est gestionnaire. Pourquoi ce choix ?

Quels sont les avantages et les inconvénients de cet outil ?

Pourquoi ce choix ?

Le choix de l'acquisition du porte-outils polyvalent s'est fait avec l'expérience de la gestion des sites de moins de 1 hectare, difficilement accessibles (forte pente, faible portance des sols, sols gorgés d'eau...). Ces zones ne sont pas souvent considérées comme d'intérêt par nos partenaires et prestataires et ne font donc pas partie de leurs priorités dans le calendrier des interventions. Ainsi, avec ce matériel, le Conservatoire acquiert une souplesse d'intervention pour un faible encombrement afin de s'adapter aux périodes d'intervention et aux conditions d'accès. De plus, il permet d'expérimenter de nouveaux modes de gestion pour éventuellement être mis en œuvre à plus grande échelle par des entreprises, des agriculteurs ou des intercommunalités pour l'entretien des zones sensibles (ENS, périmètre immédiat de protection de captage d'eau potable...).

Quels sont les avantages techniques de cet outil pour la gestion conservatoire des espaces ?

Ses principaux avantages sont sa petite

taille et sa polyvalence. De par sa taille, il est utilisable en zone très peu portante, comme c'est le cas des zones humides, et/ou en pente, comme par exemple les coteaux calcaires. Son système de guidage est très simple. Il dispose d'une large gamme d'outillage de qualité professionnelle (voir encart) pour faucher, broyer et ramasser la matière en petits ballots facilement manipulables. Un entretien suivi de la machine, combiné à l'utilisation d'huile hydraulique et de lubrification biodégradable, permet d'intervenir en zone naturelle fragile.

Quelles en sont les limites ?

La faible garde au sol de ce porte-outils, 25 cm, peut parfois poser des problèmes du fait de la configuration accidentée du sol de certains sites, notamment lorsqu'il y a des souches. De même, la capacité de travail est limitée à celle d'un moteur de 20 Cv. Cette puissance laisse tout de même au gestionnaire une large amplitude de travail et répond favorablement à une multitude de situations.

Est-ce économique ?

La réponse est oui dans la grande majorité des cas. Cet aspect est d'autant plus renforcé lorsque les interventions sont réalisées sur des espaces sensibles, difficiles d'accès et de taille réduite, autour d'un hectare, où des précautions s'imposent. Par exemple, avec cette machine,

pour une fauche centrifuge d'une prairie humide présentant une forte densité de végétation, il faut compter une réduction de coût de 35 % à 50 % environ, suivant les configurations des sites, en comparaison avec une entreprise privée spécialisée équipée de tracteurs spéciaux très coûteux.

Pour des surfaces d'intervention supérieures à l'hectare en zone à forte contrainte ou accessible à des engins plus classiques, il sera préférable de faire appel à des prestataires extérieurs.

Valorisation de la matière issue de la fauche des prairies

Le ramassage du foin conditionné en petits ballots (diamètre de 50 cm pour un poids secs de 8 à 15 kg) provoque rapidement de l'intérêt auprès des riverains et passants. Beaucoup plus facile à manipuler que les gros ballots agricoles d'aujourd'hui (300 kg), ces petites balles trouvent très vite preneur près des sites où sont fauchées les parcelles.

Le foin sec est récupéré le plus souvent par les agriculteurs pour donner aux bêtes (vaches, chevaux, lapins, chèvres...) en fourrage et litière. Des particuliers les utilisent volontiers pour le potager (paillage, compost) et des paysagistes ou maraîchers pour le paillage des plantations.

La difficulté que le Conservatoire avait jusqu'à présent pour valoriser la matière

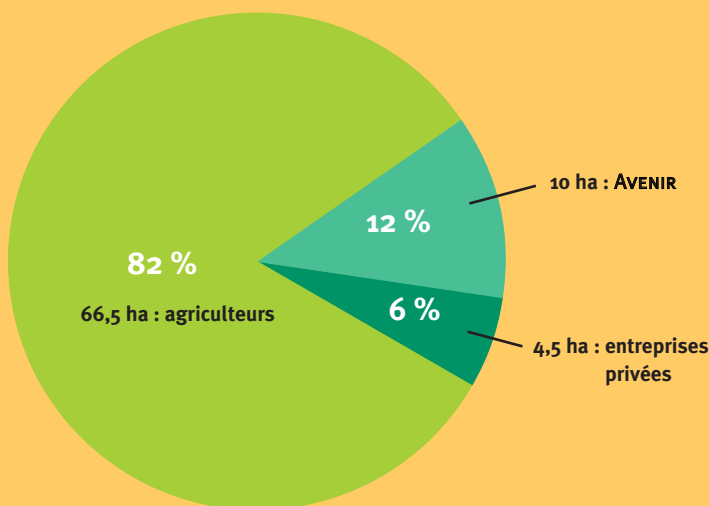
QUELQUES CHIFFRES

Bilan 2010 de la fauche sur les sites gérés par AVENIR

Le porte outils polyvalent est utilisé par le Conservatoire sur les sites qui ne permettent pas à un agriculteur ou à une entreprise privée d'intervenir, soit parce que le terrain est trop difficilement praticable, soit parce que les calendriers d'intervention ne coïncident pas.

Le diagramme ci-contre montre la répartition des trois types d'intervention en montrant les surfaces couvertes par chacune. Il montre bien la volonté du Conservatoire de privilégier, lorsque cela est possible, l'intervention des agriculteurs locaux.

Surface totale fauchée en 2010 : 81 ha



Le POP "all" dans tous ses états



PHOTO : G. MAILLET/AVENIR

Faucheuse à disque 1 m



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Presse à balle ronde



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Broyeur à couteaux 1 m



PHOTO : R. MARCAU/AVENIR

Râteau-faneur andaineur 1,25 m



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Barre de coupe communale 1,62 m



PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Broyeur à dents fixes "Safety mulcher" 1 m

sur certains sites semble être résolue avec cette alternative qui suscite un réel engouement auprès de la population riveraine intéressée à utiliser la bauche grâce au petit conditionnement.

Depuis l'arrivée de cet équipement, le Conservatoire parvient plus facilement à satisfaire les exigences d'entretien des sites. Une présence plus importante sur

le terrain, imposée par l'entretien de certains petits sites, a eu pour conséquence bénéfique la reconnaissance du Conservatoire comme acteur de terrain auprès de la population locale. Sur certains petits sites isolés ou morcelés, le Conservatoire semble perçu comme gestionnaire actif et engagé physiquement dans l'entretien du territoire.

Bien que l'utilisation du matériel soit ré-

cente, les acteurs locaux trouvent un intérêt également à ce que ce soit le Conservatoire qui fauche les zones difficiles d'accès. Le Conservatoire essaie de respecter les conditions optimales pour réaliser du foin sec facilement valorisé localement. Tout le monde semble donc sortir gagnant de l'utilisation de ce matériel. Espérons maintenant que cela s'inscrive dans la durée.

GUILLAUME PASQUIER

Sites concernés par l'entretien avec le POP en 2010	Commune	Surfaces d'intervention	Types d'intervention	Nombre de balles rondes
Marais de Berland	Saint-Christophe-sur-Guiers	1,98 ha	Fauche / Broyage	367
Marais des Bruns	Theys	0,7 ha	Fauche	235
Marais de Chambrotin	Saint-Jean-d'Avelanne	0,5 ha	Fauche / Broyage	*
Marais de Charvas	Pusignan / Villette-d'Anthon	0,9 ha	Broyage	-
Marais de Chirens	Chirens	1,49 ha	Fauche / Broyage	138
Marais des Luippes	Creys-Mépieu	0,2 ha	Fauche / Broyage	*
Marais du Moulin	Massieu	0,7 ha	Fauche	148
Marais de Montfort	Crolles	1,02 ha	Broyage	120
Rés. Nat. de la Tourbière du Grand Lemps	Le Grand-Lemps / Chabons	0,96 ha	Fauche	154
Marais de Velanne	Velanne	0,3 ha	Broyage	-
Marais de la Véronnière	Montferrat	0,25 ha	Fauche	35
Tufière du Moulin de Vallière	Montalieu-Vercieu	0,8 ha	Fauche	*
		Surface totale d'intervention : 9,8 ha	Nombre total de balles rondes : 1197	

* : Matière exportée en vrac manuellement



Grenelle de l'environnement

De nouveaux outils pour la protection de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement, en 2007, a diagnostiqué très pertinemment des grands enjeux de patrimoine naturel qui concernent particulièrement les conservatoires d'espaces naturels : la nécessité d'actions nationales en faveur d'espèces animales et végétales les plus menacées, les lacunes dans les politiques de protection des espaces à forte valeur biologique et la nécessité de relier les espaces à forte naturalité par des continuités écologiques. À partir de ces constats, trois types d'outils opérationnels ont été définis dans les textes du Grenelle I puis précisés dans le Grenelle II, il va falloir se familiariser avec leurs acronymes...

Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (PNA)

Pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées, des actions spécifiques et volontaires pour restaurer leurs populations et leurs habitats sont souvent nécessaires. Les plans nationaux d'actions visent à définir les mesures à mettre en œuvre dans cet objectif et coordonner leur application à l'échelle nationale. Les actions conduites dans les PNA sont de trois types :

- les études et suivis pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce,
- les actions de conservation ou de restauration des habitats et des populations,
- les actions d'information et de communication.

Nous sommes particulièrement concernés par les PNA suivants : Liparis de Lœsel (CBNA*), Maculinea, Odonates, Chiroptères.

Les moyens financiers mobilisés pour la mise en œuvre nationale et régionale de ces plans restent malheureusement bien limités à ce jour.

Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP)

La SCAP résulte de l'article 23 de la loi Grenelle I de 2009 qui vise "Une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres identifiant les lacunes du réseau actuel sera établie afin que 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain soit placé dans les dix ans sous protection forte".

En 2010 et 2011, l'État avec ses partenaires doit :

- identifier des projets d'aires protégées concourant à l'objectif de 2 % du territoire placés "sous protection forte",
- examiner certains projets en cours et établir s'ils sont susceptibles de concourir à l'objectif des 2 %,
- garder une cohérence avec d'autres chantiers (PNA, SRCE, SRCAE*)

Une circulaire aux Préfets de région précise que le pilotage relève de leur compétence, avec l'appui scientifique des CSRPN*, l'appui technique des DREAL et en partenariat avec les collectivités locales volontaires (Conseils régionaux notamment) et parties prenantes.

Schéma régional de cohérence écolo-

gique (SRCE) et Trame verte et bleue (TVB)

Le principe de ce schéma a été proposé par le groupe de travail Biodiversité du Grenelle de l'Environnement en 2007, puis étudié par un COMOP (comité opérationnel) "Trame verte et bleue", ensuite inscrite à la loi de programmation "Grenelle I". La TvB a été juridiquement traduite et déclinée par le Grenelle II qui a confirmé la trame verte et bleue comme nouveau facteur de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en France (Titre IV du projet de loi, relatif à la Biodiversité, Chapitre II consacré à la TvB). Les conservatoires d'espaces naturels ont été identifiés comme des acteurs de la TvB.

Ce schéma régional va devoir se construire en tenant compte des travaux déjà réalisés en région Rhône-Alpes et appelés Réseau écologique Rhône-Alpes (RERA) qui s'est lui-même appuyé dans l'Isère sur le réseau écologique de l'Isère (REDI) réalisé par le Conseil général de l'Isère en 2005.

ROGER MARCIAU

*CBNA : Conservatoire botanique national alpin

*SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II (Article 68[1]). Il décline aussi aux échelles régionales une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie. Ce schéma doit intégrer dans un seul et même cadre divers documents de planification ayant un lien fort avec l'énergie et le climat, qu'étaient notamment les schémas éoliens et les schémas de services collectifs de l'énergie.

*CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Les Grandes Rousses et le plateau d'Emparis

Des avancées pour la protection des tourbières

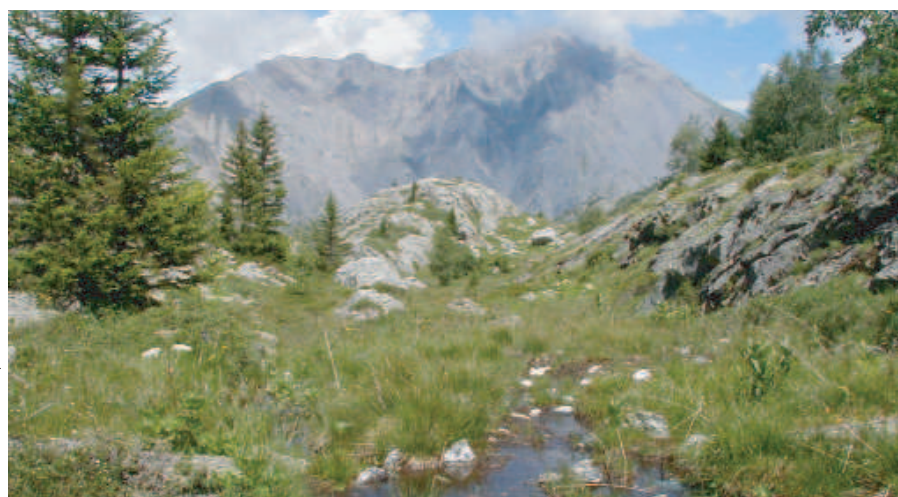
L'instruction des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) devant protéger les 279 ha de tourbières de l'Oisans est en bonne voie grâce aux services instructeurs de la DDT : au printemps de cette année, les 8 communes concernées ont été rencontrées par Philippe Aujas (DDT) accompagné à chaque fois que cela a été possible par un membre d'AVENIR pour informer les élus et les partenaires

locaux de l'intérêt de ces milieux souvent méconnus. Il est apparu que compte tenu de l'altitude élevée où se situent ces zones humides, les éleveurs étaient des acteurs privilégiés de la préservation de ces milieux fragiles. Les visites de la DDT se sont poursuivies cet été afin d'affiner les textes de réglementation qui vont être soumis aux conseils municipaux.

ROGER MARCIAU

Tourbières concernées par les APPB en préparation dans l'Oisans

Nom de la Tourbière	Commune	hectares
Marais du col de la Valette	Clavans, Besse-en-Oisans	21,98
Tourbière de la Petite Lauze	Vaujany	5,34
Tourbières du ruisseau du Bessey	Vaujany	6,60
Tourbière de Mont Frais	Vaujany	5,27
Tourbière de la Rochette	La Garde	3,03
Tourbières du lac Carrelet	Oz	12,39
Tourbières du lac Faucille	Oz	9,16
Tourbières de la vallée du Ferrand	Clavans	69,11
Marais du Rif Tort	Besse-en-Oisans, Mizoën	97,61
Tourbière de la Pisse	Mizoën	1,79
Marais du col de Sarenne	Clavans, Le Freney-en-Oisans	20,96
Tourbière de Chavannus	Huez-en-Oisans	1,87
Tourbières du Rif Nel	Huez-en-Oisans	23,64
	Total	278,75

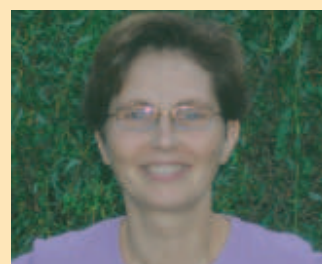


Tourbière de Mont Frais à Vaujany

L'association

Remplacement

Christel Fimbel assure depuis le mois de mai le remplacement au poste de secrétaire-comptable de Pauline Touré en congé maternité. Éluë sur la commune de Charantonnay, Christel a également la particularité d'avoir une double formation en comptabilité et en environnement.



Bienvenue !

AVENIR souhaite la bienvenue aux petits Elian Suchet et Demba Touré nés en juillet.

Solidarité sécheresse sur les sites

Une mobilisation nationale relayée en Isère

Suite à la canicule qui a sévi en France au mois de juin, l'État a mis en place un plan sécheresse et proposé la signature d'un accord cadre aux organismes gestionnaires de milieux naturels. Le conservatoire des espaces naturels de l'Isère a souhaité apporter son aide aux agriculteurs partenaires en leur proposant un aménagement du calendrier de gestion des sites. La nature des prairies humides difficiles d'accès, associée à des récoltes de bauche habituellement plus important après la mi-juillet et au mois de juillet pluvieux font qu'aucun agriculteur n'a donné suite à cet appel.

ANOUC MERLIN



Jean-François Noblet

Conseiller technique environnement du Conseil général de l'Isère

AVENIR : Après 17 ans passés à la direction de la FRAPNA Isère puis 23 au sein du Conseil général, comment allez-vous occuper votre retraite à partir du 17 octobre ?

J.-F. Noblet : Je vais faire mon jardin, de la photo, écrire des livres, voyager, m'occuper de mes enfants et de ma compagne, aider l'association Le Pic Vert. Je compte aussi m'exprimer librement dans le débat politique. Je vais donc poursuivre le combat pour la défense de la vie sous d'autres formes.

A : Vous avez été un des membres fondateurs d'AVENIR et membre du conseil d'administration pendant longtemps. Que pensez-vous de cette association ?

JFN : Elle est fondamentale et j'y compte de bons amis. Cependant, les résultats obtenus par AVENIR sont encore largement insuffisants pour que l'on puisse prétendre préserver la biodiversité de notre département. Il faudrait donc un investissement beaucoup plus important des collectivités locales pour donner à AVENIR les moyens d'agir.

Je suggère aussi aux permanents de faire beaucoup plus appel aux bénévoles pour l'entretien, la gestion et la valorisation des sites. Je conseille aussi d'aller voir ce qui se fait en termes de gestion et protection des espaces naturels ailleurs dans le monde, en particulier USA, Angleterre, Suisse, Allemagne. En effet, nous raisonnons trop souvent avec des schémas traditionnels périmés et sans nous remettre en question à chaque instant. En termes de gestion du vivant, le doute et l'expérimentation sont indispensables.

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO VEILLET



Jean-Luc Grossi

Chargé de mission

AVENIR : Quelles sont vos missions au sein de l'association ?

J.-L. Grossi : D'abord recruté pour travailler sur un projet Natura 2000, j'ai ensuite beaucoup œuvré pour la gestion de sites en réalisant de nombreux plans de gestion des sites d'AVENIR. Aujourd'hui encore gestionnaire d'une bonne dizaine de sites du Conservatoire, je m'investis sur le projet régional RHOMEO qui vise à définir "l'état de santé" des zones humides au travers de différents paramètres comme l'hydrologie, les libellules, les papillons de jour, la flore et les amphibiens. Je coordonne au niveau régional ce dernier groupe. Par ailleurs, je contribue avec l'ensemble de mes collègues à l'animation territoriale.

A : Qu'est-ce qui vous a amené au Conservatoire ?

JLG : Après des études universitaires (Thèse de l'Université de Grenoble en biologie / écologie) et un poste d'enseignant chercheur pendant un an, j'ai souhaité me réorienter vers des choses moins théoriques et plus concrètes en matière de protection de la nature. C'est ainsi que j'ai souhaité passer de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire dans le camp de ceux qui mettent en œuvre, préservent nos richesses naturelles au quotidien, cela étant peut-être à mettre en parallèle avec mon implication associative dans le département et au niveau régional. Cependant, j'éprouve parfois le besoin de me retourner vers les chercheurs pour obtenir les réponses à mes questions de gestionnaire, mais les solutions ne sont pas toujours simples et leurs réponses nous renvoient à des études plus ou moins longues. Parfois nous n'avons pas le temps d'attendre les résultats. Il faut savoir si l'on intervient rapidement ou pas et, si oui, par quel moyen, au risque de voir disparaître une espèce, un milieu. Cette responsabilité est une motivation supplémentaire dans mes missions.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANOUK MERLIN

Je souhaite soutenir les actions d'AVENIR

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) 10 €
- en devenant membre bienfaiteur €
- en versant un don manuel de soutien de €

Total de ma contribution pour l'année 2011 €

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

.....

Fait à

le

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau d'AVENIR.



avenir
CONSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
DE L'ISÈRE

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet <http://avenir.38.free.fr>



AVENIR est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

La feuille de chêne
N° 34

Responsable de la publication : Bruno Veillet
Coordination et mise en page : Anouk Merlin
Maquette : Thomas Lemot
L'ensemble de l'équipe d'AVENIR a participé à la réalisation de ce numéro.
Bulletin tiré à 1300 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :

